



## Demander long stay visa et un divorce

-----  
Par Menna

Objet : Demande urgente d'assistance juridique et de visa pour retourner en France avec ma fille française ? OQTF retirée, refus de visa et situation de violences conjugales

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous contacter afin de vous exposer ma situation familiale et juridique, qui est devenue extrêmement difficile, et de solliciter votre aide urgente.

Je suis de nationalité égyptienne, mariée à un ressortissant français, dont je suis séparée depuis environ un an. Une procédure de divorce est actuellement en cours en France.

En 2024, une obligation de quitter le territoire français (OQTF) a été prononcée à mon encontre. Cette décision a ensuite été retirée par la préfecture, et une indemnisation de 1 200 euros m'a été accordée par décision de justice. Malgré cela, je me retrouve aujourd'hui en Égypte, dans une situation où je ne parviens pas à retourner en France et où je crains de faire l'objet d'une interdiction de retour sur le territoire français.

Durant notre vie commune, j'ai subi à plusieurs reprises des violences de la part de mon mari. Au Maroc, il m'a notamment heurtée avec une voiture. Il a également conservé ou pris mes documents personnels, ce qui m'a placée dans une situation particulièrement vulnérable. Face à ces circonstances, je n'ai finalement eu d'autre choix que de retourner en Égypte.

Depuis mon départ, mon mari profite de mon absence physique de France pour agir à son avantage. Nous sommes copropriétaires d'un logement en France, et je crains que mon absence ne me prive de la possibilité de protéger mes droits concernant ce bien, ainsi que mes droits dans le cadre de notre séparation et de la procédure de divorce.

Je suis actuellement en Égypte avec notre fille, qui est de nationalité française. Je m'occupe d'elle et je souhaite pouvoir retourner en France afin de régulariser ma situation, défendre mes droits et assurer sa stabilité et son avenir.

Malheureusement, ma demande de visa de long séjour a été refusée. La notification de refus m'accorde un délai de 40 jours pour former un recours. Je suis très inquiète, car je ne sais pas quelles démarches entreprendre en priorité pour contester cette décision, vérifier ma situation concernant une éventuelle interdiction de retour et obtenir l'autorisation de rentrer en France.

Je vous serais profondément reconnaissante de bien vouloir m'orienter sur les démarches juridiques et administratives à entreprendre en urgence, notamment concernant :

Le recours contre le refus de visa dans le délai imparti ; La vérification de ma situation administrative après le retrait de l'OQTF et la clarification de toute éventuelle interdiction de retour ; Les possibilités de demander un visa de court séjour ou une autre solution légale me permettant de rejoindre la France ; La protection de mes droits concernant notre logement commun et la procédure de divorce ; Les démarches nécessaires pour protéger mes droits et ceux de ma fille française.

Je me retrouve aujourd'hui dans une situation de grande détresse, loin de la France, sans savoir comment faire valoir mes droits face à mon mari. Je souhaite avant tout retrouver une situation juridique stable, protéger ma fille et pouvoir rentrer en France légalement.

Je peux fournir les décisions administratives et judiciaires dont je dispose, la notification de refus de visa, les documents relatifs à notre logement commun ainsi que les justificatifs concernant ma fille.

Je vous remercie sincèrement pour votre attention et pour toute aide que vous pourrez m'apporter dans cette situation urgente.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

-----  
Par Isadore

Bonjour,

Pour le divorce, un avocat est obligatoire. Si vous n'en avez pas il faut en choisir un au plus vite. Il pourra défendre vos intérêts français même si vous êtes au loin. Il pourra aussi vous conseiller pour vos démarches afin de revenir en France.

-----  
Par Menna

Qu'en est-il de l'IRTF (interdiction de retour sur le territoire français) ? Et que faire si je ne peux pas me rendre en France, ou si je n'ai pas les moyens de payer un avocat ? depuis l'Égypte ? pour gérer mon divorce en France ? Je ne bénéficie d'aucune aide financière en Égypte ; j'ai tout juste de quoi financer mon voyage en France si j'obtiens le visa. Le divorce sera bientôt pris en charge financièrement, mais je n'ai encore reçu aucune information à ce sujet.